ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

handicapés mentaux

Question écrite n° 32156

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications exprimées par l'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI). L'UNAPEI souligne que, bien que la scolarisation soit obligatoire, très nombreux sont les enfants et les adolescents handicapés mentaux qui n'en bénéficient pas. Aussi l'UNAPEI souhaite qu'un programme de création des moyens nécessaires à l'éducation des enfants et des adolescents handicapés mentaux soit négocié et adopté à l'occasion de la prochaine rentrée. Dans ce cadre, elle demande la création de 250 postes d'instituteurs spécialisés, la restructuration et la création d'établissements d'éducation spéciale afin de résorber les importantes listes d'attente en cours de constitution, la création des services d'éducation et de soins spécialisés à domicile qui ne saurait être réalisée à partir des moyens provenant des IME, IMP et IMPro existants. Enfin l'UNAPEI insiste sur la nécessité d'aider les classes spéciales et les unités pédagogiques d'intégration, et d'adapter des classes d'intégration scolaire. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32156
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3918